

# Projet de fonctionnement ALAE Saint Elix le Château Au 02 juin 2020

## Préambule

En cette période sanitaire particulière, il est nécessaire de revoir notre fonctionnement. Les enfants accueillis sur l'école ne sont plus accueillis dans les conditions habituelles. Ce protocole de deuxième période a été réfléchi pour que tous les élèves puissent avoir un contact au moins ponctuel avec l'école durant cette fin d'année. Ce changement peut être perturbant voire inquiétant et il est donc nécessaire que l'équipe éducative présente à leurs côtés les rassure. En ce sens, il faut mettre en place une organisation rigoureuse en respectant les protocoles sanitaires en vigueur. Elle doit être adaptée pour assurer la santé physique et affective des enfants

Ce fonctionnement respecte les cinq principes généraux suivants :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **L'information, la communication et la formation**

Indépendamment de toutes les mesures citées ci-dessous, les gestes barrières doivent être appliqués partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces.



### • contexte Ecole :

3 classes :

Maternelle/ CP: 9 enfants maximum (groupe1)

Cm1/Cm2 : 11 enfants maximum (groupe2)

CE1/ce2 : 11 enfants maximum (groupe 3)

Un préfabriqué sera dédié à la prise en charge d'un enfant présentant des symptômes COVID

A chaque groupe de classe est associé une zone ALAE intérieure et extérieure et des sanitaires réservés à ce groupe d'enfants. Une règle essentielle dans toute l'organisation mise en place, en concertation avec les enseignants et la municipalité, est d'éviter le brassage des groupes d'enfants. Cette règle s'applique sur tous les temps scolaires, périscolaire et extra-scolaire jusqu'à nouvel ordre.

#### • contexte ALAE

Dans ce contexte sanitaire, le nombre d'enfants accueillis à l'ALAE de st Elix est le suivant :

- Matin : 19 enfants maximum
- Midi : 31 enfants maximum
- Soir : 19 enfants maximum avec des départs échelonnés.
- Le mercredi après-midi, le centre de loisirs accueillera au maximum 12 enfants scolarisés à l'école de st Elix. Seuls les enfants accueillis en classe pourront rester à l'ALSH le mercredi après-midi. Aucun enfant des communes extérieures ne sera accueilli.
- Le jeudi après-midi : 26 enfants

Ces chiffres sont issus d'un sondage réalisé par l'équipe enseignante auprès de l'ensemble des familles de l'école. Dans un contexte où la reprise scolaire est sur la base du volontariat, seule certaines familles ont demandé à fréquenter l'ALAE ou l'ALSH. Tous les enfants souhaitant être accueillis le seront.

Répartition des enfants accueillis

Groupe1 : salle de classe Madame Malbousysou

Zone ALAE intérieure : Salle de Motricité

Zone ALAE extérieure : Cour maternelle

Groupe 2 : Salle de classe : Mr Malbouyssou

Zone ALAE intérieure : Préfabriqué maternelle

Zone ALAE extérieure : Cour parking enseignant (ne sera plus utilisé comme parking et sera fermée)

Groupe 3 : Salle de classe Madame Roques

Zone ALAE intérieure : Salle ALAE

Zone ALAE extérieure : Cour primaire

#### Fonctionnement :

*Matin :7h30-8h45*

**Objectif** : Accueillir les familles dans un cadre rassurant aussi bien pour les parents que pour les enfants

**Lieu d'accueil pour les familles** : Sous le préau de l'école (entrée principale de l'école), ainsi les familles ne rentrent pas dans l'école.

Un animateur est chargé de gérer les signatures qui se feront sur listing papier pour la première semaine, puis via une tablette. Chaque parent émarge avec son propre stylo. (Au cas où, l'ALAE en mettra à disposition) ou son doigt, la désinfection de la tablette à chaque passage est opérée le cas échéant. Du gel hydroalcoolique est à disposition.

**Lieu d'activités pour les enfants :** Un deuxième animateur est chargé d'amener les enfants dans leur classe de référence (un sens de circulation est prévu à cet effet afin de ne pas croiser les enfants des autres zones). La zone ALAE n'est pas utilisée sur ce temps (fonctionnement réfléchi par rapport aux moments de désinfection des lieux dans la journée). Un aménagement dans chaque classe est prévu afin que chaque enfant ait une table à son nom, et son matériel à sa disposition pour jouer. Il est demandé à chaque famille que l'enfant apporte une boîte à chaussures dans lequel l'enfant aura mis ses petits jouets personnels qu'il utilise uniquement dans sa zone ALAE (zone intérieure), matériel qui n'est pas partagé avec ses camarades et utilisé uniquement à sa table. Ces jouets restent à l'ALAE toute la période. L'enfant ne repartira pas avec à la maison

**Moyen humain :** 5 animateurs. Il sera demandé aux familles d'inscrire les enfants à l'ALAE en précisant les horaires d'arrivée le matin.

*Midi : 12h15-14h15*

**Objectif :** Permettre aux enfants de partager un moment convivial même si la distanciation sociale doit être respectée.

**Lieu de repas et activités :** Les repas sont préparés par le cuisinier sous forme de plateaux individuels stockés sur une desserte. Chaque enfant prend son repas plateau dans sa zone d'ALAE avec son groupe classe de référence ou un animateur dédié. (Un sens de circulation est prévu afin que les enfants des autres groupes ne se rencontrent). Un aménagement de la salle ALAE est prévu afin que chaque enfant ait une table individuelle. Il est demandé aux familles d'apporter une bouteille d'eau marquée à son nom. Cette bouteille d'eau restera à l'ALAE. L'enfant mange à sa propre table. 2 animateurs sont chargés de les accompagner sur ce temps. Les animateurs mangent avec les enfants sur une table individuelle. En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les animateurs portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact. Des activités intérieures et extérieures sont proposées en lien avec le protocole sanitaire. Si le cuisinier est absent, un pique-nique individuel fourni par les familles est demandé.

**Moyen humain :** 6 animateurs sont nécessaires (2 par classes). Aménagement de ZONE DE REPAS ci-dessous



*Soir : 16h25-19h00*

**Objectif** : Mettre en place une communication rassurante auprès des familles (raconter comment s'est passée la journée)

**Lieu d'accueil pour les familles** : Sous le préau de l'école, ainsi les familles ne rentrent pas dans l'école. C'est un animateur qui est chargé de leur amener les enfants. Le système de signature est le même que le matin

**Lieu d'activités pour les enfants** : Zones d'ALAE de référence. Chaque enfant prend son goûter (que les familles fourniront pour chaque enfant). Il pourra ensuite jouer dans sa zone intérieure ou extérieure

**Moyen humain** : 5 animateurs

### **Protocole sanitaire :**

#### **Lavage des mains** :

Le lavage des mains se fait toujours accompagné d'un adulte.

Il est réalisé à minima :

- A l'arrivée à l'ALAE
- Avant de rentrer dans la zone ALAE intérieure
- Avant et après chaque repas, goûter y compris
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut aussi être utilisée si le parent est d'accord. Ce n'est pas à préconiser.

Toute l'équipe de l'ALAE a participé à un temps de formation sur les gestes barrières (lavage des mains, utilisation du masque et des gants) a répondu à un questionnaire de reprise et est volontaires.

Un temps de formation de façon ludique pour les enfants est réalisé sur le temps de l'ALAE en complément de celui de l'école et de celui déjà apporté à la maison.

#### **Port du masque** :

Tous les adultes de l'ALAE en contact avec les enfants doivent porter le masque qui leur est fourni par leur employeur.

Pour les élèves en école élémentaire, le conseil scientifique considère que le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Cela implique une gestion totalement autonome de ses masques et un entraînement suffisant à la maison.

#### **En cas de symptômes** :

Si des symptômes apparaissent sur le temps de l'ALAE (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, maux de tête...), l'enfant est immédiatement isolé dans une salle prévue à cet effet dans l'école, et la famille est contactée pour venir le récupérer et consulter son médecin traitant. L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin.

### **ALSH du mercredi après-midi : 12h15-19h00** : 5 animateurs sont présents

- Le protocole sanitaire est le même que pour l'ALAE
- Les inscriptions se font via une grille d'inscriptions remise aux parents. Le parent devra joindre le paiement dans une enveloppe scellée à la grille remplie. Toute modification peut être précisée par mail à [adl.stelix@carbonne-mjc.fr](mailto:adl.stelix@carbonne-mjc.fr) 24H avant. Les familles paient leurs réservations, comme d'habitude. Seuls les enfants présents en classe le matin et mangeant à la cantine pourront rester sur ces temps. Les groupes d'enfants organisés sur les temps de classe sont maintenus au maximum pour réduire le

brassage des élèves. L'accueil se fera dans chaque zone ALAE du groupe classe de référence pour éviter le brassage des enfants.

Aucun enfant extérieur ne sera accueilli le mercredi après-midi sur l'école.

Au vu du faible nombre d'enfants ayant prévu de fréquenter à l'ALSH le mercredi après-midi, il n'est pas certain de pouvoir proposer un service cantine. Dans ce cas, les parents devront fournir un repas froid non réfrigéré.

- 12h15 : accueil des enfants présents sur le temps scolaire du matin, inscrits à l'ALAE
  - 12h15 : repas pris dans la zone ALAE (la même que sur le temps scolaire)
  - 13h30 : Temps calme
  - 14h15 : début des activités (intérieures et extérieures dans les zones prédéfinies)
  - 16h30 : Goûter qui sera fourni par les familles et pris dans la zone ALAE
- L'accueil des parents est réalisé sous le préau à l'entrée principale de l'école avec le même principe que sur le temps scolaire.
- Les sorties peuvent avoir lieu dans la limite de 10 personnes, encadrant compris.

Les activités sont variées et respectent le protocole sanitaire qui est valable en tout lieu et tout temps. Différentes par rapport aux conditions habituelles, elles sont réfléchies pour que les enfants soient dans des conditions rassurantes.

**Les jeudis après-midi :** 14h15-16h25 : Les parcours éducatifs 6 animateurs sont présents  
Seuls les enfants présents en classe le matin et mangeant à la cantine peuvent rester sur ce temps.  
Les groupes d'enfants organisés sur les temps de classe seront maintenus au maximum pour réduire le brassage des élèves.  
Le personnel encadrant ce temps peut être du personnel MJC de Carbonne ou un intervenant extérieur.  
Les projets d'animation sont aussi variés et ludiques et respectent le protocole sanitaire.